Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202311-20251211-2025121103-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOURAC'H – n° 03

Séance du : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le deux décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick LARVOR, Jean-Pierre GUILLERM, Claude CARIO, Philippe LE GUILCHER, Marina URVOAZ, Véronique DILASSER, Aurélien FER, Huguette LARHANTEC, Corinne LOZAC'H et Alain LE COANT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GUILLERM

2025-12 11 03

OBJET : Avis sur la modification simplifiée N°1 du PLUI de GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ;

VU la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

VU l'arrêté du Président n°2025-10-046 en date du 13 octobre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DEL2025-10-237 en date du 21 octobre 2025 définissant les modalités de mise à disposition du public ;

VU le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 14 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide,

- **D'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération :**
- **Par 6 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

MAIRIE DE PLOURAC'H (CÔTES-D'ARMOR)